



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 19 JUIN 2023

—◆—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DEL03_2023_0010

Participation du CCAS au Fonds de Solidarité Logement au titre de 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Armelle TILLY, Vice-Présidente du CCAS.

Le nombre d'administrateurs en exercice est de 17.

Présents au début de la séance :

Mme TILLY, Mme RE, Mme SAVARY, M. TARDIEU, Mme COUTEAUX, Mme JACQUET, M. LEBEL, M. LIVIEN, M. AMIOT, Mme DEBRIL

Arrivée en cours de séance :

M. TRUELLE - examen du point N°1
M. BARBIER – examen, du point N°1

Absents ayant donné procuration :

M. GUILLET a donné procuration à Mme TILLY
Mme LEVI-TOPAL a donné procuration à Mme COUTEAUX
Mme LE GARS a donné procuration à M. LEBEL

Absents :

M. FEGHALI
M. BRELEUR-DURAND

Publication par affichage, le :

Objet : Participation du CCAS au Fonds de Solidarité Logement au titre de 2023

Le Département des Hauts-de-Seine a transmis la convention entre le Département des Hauts-de-Seine et le CCAS de Chaville, en vue de fixer les modalités de participation financière du CCAS au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) pour l'année 2023.

Le CCAS participe au FSL :

- Pour un montant de 3305.72 € au titre des mesures relatives à l'accès, au maintien et à l'accompagnement social lié au logement ;
- Pour un montant de 1032.61 € au titre des aides aux impayés d'énergie, eau et téléphone.

***Le Conseil d'administration,
Après en avoir délibéré,
Au scrutin public et à l'unanimité,***

APPROUVE les termes de la convention, annexée à la présente délibération, passée avec le Département des Hauts-de-Seine, fixant les modalités de participation financière du CCAS au FSL pour les montants précités, au titre de l'année 2023.

Il est précisé que la dépense est imputée au budget 2023 du CCAS (sous-rubrique 424, compte 65888 : charges diverses de la gestion courante).



Armelle TILLY
Vice-Présidente du CCAS